



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32300

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Sénégal, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

Du fait de l'étroitesse des liens d'amitié et de coopération qui existent de longue date entre la France et le Sénégal, ce pays demeure le premier bénéficiaire de l'aide française en Afrique subsaharienne, et le second tous pays confondus. L'effort français global annuel pour le Sénégal, hors annulation de la dette, intégrant la contribution française au Fonds européen de développement (FED) et à l'Union européenne, a été en 2002 de l'ordre de 68,53 MEUR. Les orientations à moyen terme de notre coopération ont fait l'objet d'un DSP (document stratégique pays), validé par le Comité interministériel pour la Coopération internationale et le développement (CICID) en février 2002. Il y est proposé que la coopération se concentre sur les secteurs où elle apporte sa spécificité et son savoir-faire, et s'oriente en conséquence autour des axes prioritaires suivants : l'éducation et la formation, secteur dans lequel la France coordonne au niveau européen le comité de concertation inter-bailleurs (projet FSP de 5 MEUR pour l'amélioration des enseignants en français dans le primaire et le secondaire, adopté en janvier 2004) ; le soutien aux missions régaliennes de l'État sénégalais (trois secteurs sont principalement concernés : la justice, la sécurité publique, où la France est seule à intervenir, et la gestion des finances publiques) ; l'appui à la décentralisation et au renforcement des pouvoirs locaux ; le soutien aux efforts d'intégration régionale, spécialement en termes d'infrastructures ferroviaires et portuaires. Pays prioritaire pour les interventions de l'Agence française de développement (24,9 MEUR engagés en 2003), le Sénégal représente également le premier lieu d'implantation en Afrique des centres et instituts français de recherche (institut Pasteur, CIRAD et IRD). Il est également un partenaire privilégié de la coopération non gouvernementale, bénéficiant de l'appui financier du ministère des affaires étrangères, à hauteur de 8 MEUR de co-financements entre 1999 et 2003. Enfin le Sénégal est, avec 165 postes (122 assistants techniques/géographisés + 43 assistants techniques à vocation régionale), le premier pays destinataire du dispositif d'assistance technique française. En 2004 l'enveloppe programmée par la coopération française en faveur du Sénégal s'élève à 13,3 MEUR sur le titre IV et 8 MEUR sur le titre VI, soit la deuxième après celle du Maroc. La diminution de l'assistance technique, qui constitue une orientation générale conforme aux recommandations de l'OCDE, s'est poursuivie au Sénégal de manière graduelle et en cohérence avec les axes stratégiques de la coopération franco-sénégalaise (122 assistants en 2003, contre 170 en 2000). Enfin, pour la première fois depuis 1998, le Sénégal a bénéficié en 2003 d'une aide budgétaire française de 4 MEUR destinée principalement à la réforme des finances publiques. La France entend ainsi appuyer le Sénégal dans la

modernisation de ses instruments de gestion pour favoriser son accès aux grands programmes d'aide multibailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32300

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 409

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2003